

## **Origines de l'Union postale européenne – Accord postal franco-italien de 1946**

Valentina Vardabasso (Université d'Angers)

À partir des fonds disponibles aux archives nationales (Paris (France)) et aux archives de l'Union européenne (Florence (Italie)), cette étude cherche à répondre à la question suivante:

L'Union postale européenne est-elle un outil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour intégrer les six pays européens ou une simple tentative de régionalisation dans le cadre de l'Union postale universelle?

Y a-t-il une continuité ou une rupture avec l'Union européenne des postes et télécommunications, fondée à Vienne (Autriche) en 1942 et disparue à la fin de la guerre?

La première partie de cette étude visite la longue gestation de l'Union postale européenne, de l'échec dans le cadre de l'Union douanière franco-italienne aux tentatives du Conseil de l'Europe, à la relance d'Edouard Bonnefous (1955).

La deuxième partie analyse l'intégration des sociétés européennes par le rôle de la poste dans la gestion de l'épargne.

La coopération dans les postes et télécommunications s'inscrit dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la CECA.

La première impulsion est venue du Conseil d'Europe, dont l'Assemblée a préconisé dès 1949 la création d'une Union postale européenne. Mais les premières tentatives sont des échecs.

De ce fait, en décembre 1951, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe rejette un projet d'émission d'un timbre européen. Ce projet, partie intégrante d'un ensemble de mesures concrètes susceptibles de rendre directement sensible à l'opinion publique la réalité de l'unification européenne (drapeau européen, liberté de circulation en Europe, échanges culturels et scientifiques), se heurta à l'opposition de plusieurs pays. L'obstacle principal résultait de la législation de certains pays prescrivant que le portrait du souverain ou Chef d'État doit figurer sur chaque timbre.

Dans le même registre, en avril/mai 1953, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe rejette le projet de création d'une Union postale entre les États membres du Conseil de l'Europe. À cette occasion seuls sept pays avaient émis un vote favorable: Belgique, Grèce, Italie, Luxembourg, RFA, Sarre et Turquie.

Le 9 juillet 1955, Edouard Bonnefous, Ministre français des postes télégraphes et téléphones, prend l'initiative de présenter à l'Assemblée consultative la proposition d'une conférence européenne des Ministres des postes et télécommunications. Ce mémorandum fut soumis au comité intergouvernemental de la relance européenne, institué par la Conférence de Messine.

Une sous-commission fut chargée par ce comité de jeter les bases d'un programme de coopération européenne en matière de postes et communications. Au cours d'une réunion qui se tint à Paris le 20 janvier 1956, le rapport de cette sous-commission fut présenté aux Ministres des six pays de la CECA ayant dans leurs attributions les postes et les télécommunications.

Un représentant du Royaume-Uni participait à la réunion à titre d'observateur. En conclusion de leurs délibérations, les ministres décidèrent la création de trois groupes de travail: postes, chèques postaux et télécommunications



Par la suite, les représentants des administrations des six pays membres de la CECA, auxquels se joignèrent désormais en qualité d'observateurs le Royaume-Uni et la Suisse, tinrent les réunions suivantes:

Paris (mars 1956)

Rome (octobre/novembre 1956)

Francfort (février 1957)

Bruxelles (1958)